

Dossier n° : 26654072

Démarche : Enquête_Index et publications_égalité femmes hommes dans les établissements publics (ES et ESSMS) relevant de la FPH de la région PACA 2025

Organisme : Service RH en santé, gouvernance hospitalière, Direction des Politiques Régionales de Santé (DPRS)

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 24 septembre 25 15:19

Identité du demandeur

Email : sce.res.humaines@ehpad-gastaldy.fr

SIRET : 26060069700015

SIRET du siège social : 26060069700015

Dénomination : EHPAD GASTALDY

Forme juridique : Établissement public local social et médico-social

Libellé NAF : Hébergement médicalisé pour personnes âgées

Code NAF : 87.10A

Date de création : 1 mars 1983

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés

Code effectif : 21

Adresse : EHPAD GASTALDY

862 ROUTE DU SANATORIUM

06500 GORBIO
FRANCE

Formulaire

Nom de l'établissement public

EHPAD FONDATION JULES GASTALDY

Numéro FINESS juridique de l'établissement public

060 000 916

Nombre d'agents au sein de l'établissement

–Plus de 50 agents

secteur

- Médico social

Avez vous un site internet ?

Oui

**Nom et numéro de téléphone de la personne en charge du suivi de cette commande/
index égalité pro**

JUAREZ Elia

0492417905

Mail

sce.res.humaines@ehpad-gastaldy.fr

Budget de l'établissement public

Inférieur ou égal à 200 millions d'euros

Au moins deux indicateurs ont pu être calculés

Oui

Indicateur 1 : l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes

0,7

Avez vous pu calculer l'indicateur 2?

Oui

Indicateur 2 : l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes champ

9,2

Avez vous pu calculer l'indicateur 3?

Non

Avez vous pu calculer l'indicateur 4?

Non

Indicateur 4 : l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

0

Score de l'index (sur 100)

86

lien internet relatif à la publication des résultats de chaque indicateur, de l'index et des actions mises en oeuvre pour supprimer les écarts

<https://ehpad-gastaldy.com/nous-rejoindre/#plan-egalite>

Indiquer les actions pour supprimer les écarts de rémunération

- Dresser un état des lieux de la situation actuelle
- Assurer à situation égale, les mêmes conditions de rémunération indépendamment du genre
- Assurer la mixité dans les plus hautes rémunérations

Attestation de l'exactitude des informations communiquées

Oui

Messagerie

Email automatique, 24 septembre 25 15:19

[Votre réponse relative à l'index égalité femmes hommes 2024 a bien été déposé (Enquête_Index et p...)]Bonjour, Votre réponse relative à l'index égalité femmes hommes 2025 a bien été déposée. Cordialement, Equipe RH en santé